

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 septembre 2011  
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,  
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,  
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,  
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,  
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,  
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,  
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,  
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,  
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel  
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita  
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle  
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte  
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth  
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle

M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h  
M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane  
M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30  
M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h  
M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel  
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques  
M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50  
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20  
M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette  
M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45  
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis  
M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Syndicat Intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne - IXème programme de travaux - Opération n°7 : Réparation des digues et la restauration des berges de la Jalle des Sables à Eysines - Participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Autorisation - Décision**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Lors de sa séance du 29 mars 2011, le syndicat a décidé de réaliser la réparation des digues et la restauration des berges de la Jalle du Sable à Eysines.

Ces travaux participent à la sécurisation et à la réfection des digues sur un linéaire de 500 mètres et à faciliter le remplissage du casier inondable au niveau du château de Blanquefort.

Comme cela est le cas depuis la création du syndicat, considérant qu'une partie des apports supplémentaires d'eaux pluviales est liée à l'accroissement de l'urbanisation, le syndicat a recherché la participation de la Communauté au titre de sa compétence en matière d'hydraulique urbaine.

Après étude du programme de travaux hydrauliques, il est apparu légitime que « la Communauté » participe, dans les limites de ses compétences, au financement de ces travaux. Dans ce contexte, une convention cadre a été établie afin d'encadrer la participation financière de la Communauté au 9<sup>ème</sup> programme de travaux « du Syndicat ». L'article 5 de cette convention cadre prévoit la conclusion d'une convention financière pour chaque opération du 9<sup>ème</sup> programme.

Dans le cadre de l'opération n°7 du neuvième programme, doivent être réalisés par le syndicat les travaux hydrauliques suivants, cités dans la délibération du Comité Syndical du 29 mars 2011:

➤ maîtrise d'œuvre	4 000 € HT
➤ travaux	36 000 € HT

TOTAL 40 000 € HT

Le montant retenu afin de déterminer la participation de « la Communauté » correspondra à une quote-part de 32 % calculée à partir de l'estimation HT des travaux. Le montant de cette participation à l'opération n°7 : "Restauration des berges rive gauche de la Jalle des Sables à Eysines" s'élève à 12 800 €.

La Communauté procédera au versement de la participation de 12 800 € au titre de l'opération n°7 du 9<sup>ème</sup> programme en deux termes, étant précisé que le syndicat fera son affaire de la T.V.A., selon les modalités suivantes :

- ✦ un premier mandatement équivalent à 50 % de la participation sera effectué, sur présentation de l'Ordre de Service de démarrage des travaux et de l'acte d'engagement des marchés associés,
- ✦ le solde, sur présentation du procès-verbal de réception des travaux accompagné d'un récapitulatif du montant de l'opération tenant compte du décompte général des travaux, des factures diverses, et des décomptes d'honoraires du Maître d'oeuvre.

Les mandatements devront intervenir dans le délai réglementaire de 30 jours à compter de la réception des pièces nécessaires aux paiements.

Le montant de la participation communautaire telle que définie ci-dessus étant fonction du coût total des travaux de l'opération, toute augmentation de l'enveloppe, liée à l'exécution des opérations du programme, devra nécessairement faire l'objet d'un accord préalable de la Communauté pouvant donner lieu le cas échéant à la conclusion d'un avenant à la convention.

Le projet de convention ci-annexé fixe les conditions dans lesquelles la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux à cette opération n°7 sera versée.

La dépense sera imputée au Budget Principal de l'exercice, sur les crédits inscrits Chapitre 204, Article 204158, Fonction 8310, CRB TE00, Programme PE03, de l'exercice 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** la délibération n°2004/0961 du Conseil de Communauté du 17 décembre 2004,

**VU** la délibération n°2009/0805 du Conseil de Communauté du 27 novembre 2009,

**VU** la délibération du Comité syndical du SIJALAG du 29/03/2011,

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDERANT QUE**

Ces travaux de réparation des digues participent à la sécurisation de l'ouvrage et à la limitation des risques d'inondation sur ce secteur de la Jalle,

## DECIDE

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer la convention «SIJALAG – IX<sup>ème</sup> programme – opération n°7 – " Réparation des digues et restauration des berges de la Jalle des Sables à Eysines " - Participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux ci-annexé, à intervenir avec le syndicat intercommunal des Jalles de Lande à Garonne.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3** : d'autoriser le versement du montant de la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux, à l'opération n°7 du IX<sup>ème</sup> programme du syndicat intercommunal des Jalles de Lande à Garonne, à hauteur de 12 800 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
16 NOVEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 16 NOVEMBRE 2011